

# 2

IM-BCM.1 0004

## Rapport de consultation publique

### BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM)

L'avenir de la montagne  
Plan préliminaire de mise en valeur  
du mont Royal

Septembre 1990



Ville de Montréal

aménagé au bénéfice des visiteurs. Il partage l'avis des participants à l'effet qu'on doit accorder une attention spéciale à l'aménagement et contrôler l'accès des visiteurs. Le circuit des sentiers doit y être conçu afin de contrôler la fréquentation.

**35. Le Comité consultatif est favorable à la proposition d'aménagement du site du marais et recommande également de procéder périodiquement à l'évaluation des impacts de la fréquentation.**

### **2.3 TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

#### Propositions du Plan préliminaire

La Ville constate que l'érection de la tour de Radio-Canada, en 1952, a modifié le paysage du parc du Mont-Royal<sup>111</sup>. Aussi identifie-t-elle comme intervention prioritaire une meilleure intégration visuelle de cette installation et des autres tours de télécommunications, tout en précisant que Radio-Canada devra justifier, tant sur le plan technique qu'économique, la « nécessité de conserver cette tour dans sa forme actuelle lors de tout renouvellement de la convention qui l'unit à la Ville de Montréal<sup>112</sup> ».

De façon générale, soutient le document de la Ville, la présence de tours de télécommunications sur la montagne apparaît à l'heure actuelle inévitable : « Il faut miser sur l'évolution technologique et des efforts de design qui permettront, à terme, de mieux intégrer cette fonction de

---

<sup>111</sup> Plan préliminaire, p. 18.

<sup>112</sup> Plan préliminaire, p. 63. Cette demande de justification figure à l'entente entre la Société Radio-Canada et la Ville de Montréal, datée du 5 octobre 1989. Elle s'applique pour la reconduction de l'entente à échoir le 31 décembre 1992.

télécommunication. » Pour le moment, les installations à vocation utilitaire érigées sur la montagne du fait de son relief devront faire l'objet de la meilleure intégration possible au paysage et être mises en valeur par des programmes d'interprétation<sup>113</sup>.

#### Points de vue exprimés dans le cadre de l'audience

Plusieurs participants à l'audience ont souligné le caractère disgracieux des tours de télécommunications qui parsèment le paysage de la montagne, particulièrement de la tour de Radio-Canada et ils s'entendent pour souhaiter leur démantèlement dès que seront disponibles des « alternatives technologiques ».

Entre-temps, on suggère de substituer à la « hideuse tour de Radio-Canada » et à « toutes ses comparses qui ne cessent de se multiplier » (...), « une seule et esthétique tour<sup>114</sup> » ou, ces installations étant perçues comme un « mal nécessaire », d'étudier « leur remplacement par des structures plus esthétiques que permettent certainement les technologies actuelles<sup>115</sup> », ou encore de déménager les tours sur le sommet des gratte-ciel du centre-ville<sup>116</sup>.

D'autres interventions ont fait ressortir la responsabilité des propriétaires de ces installations en ce qui touche à la recherche de solutions. On a, par exemple, proposé de « revoir le libellé du bail de location de l'espace occupé de façon à obliger la Société [Radio-Canada] à présenter des

---

<sup>113</sup> Plan préliminaire, p. 35.

<sup>114</sup> Tremblay, A., Mémoire, p. 3.

<sup>115</sup> Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, Mémoire, p. 3.

<sup>116</sup> Mathieu, R., Transcriptions (deuxième partie), vol. 6, p. 6.

alternatives technologiques à la tour existante, et ce dans la perspective de son démantèlement éventuel<sup>117</sup> ». De façon générale, selon le Centre de la montagne, toutes les tours du parc du Mont-Royal devraient faire l'objet de recherche de solutions de rechange en vue d'être retirées d'ici les vingt prochaines années<sup>118</sup>.

Pour sa part, le Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal a insisté sur le caractère indispensable, « pour les quinze prochaines années<sup>119</sup> », de l'antenne qu'il utilise.

Enfin, Communications Canada, l'instance gouvernementale responsable de l'attribution des fréquences et de l'examen de la compatibilité électromagnétique de la distribution géographique des antennes, a indiqué que l'encombrement de l'environnement radioélectrique à Montréal et la rareté des fréquences disponibles rendent très complexe de modifier l'emplacement des tours porteuses<sup>120</sup>. Le nombre des fréquences est en effet limité et l'usage de celles-ci exige de recourir à des antennes de transmission situées à bonne distance des secteurs résidentiels pour ne pas troubler le fonctionnement des appareils électriques domestiques. De plus, chaque antenne doit être placée de telle sorte qu'elle ne produise pas d'interférence avec les antennes situées à proximité, ce qui provoquerait un brouillage des ondes. Quant à l'hypothèse voulant que toutes les antennes soient regroupées sur une seule macro-structure, les représentants du ministère la jugent peu réalisable en raison des risques de

---

<sup>117</sup> Centre de la montagne, Mémoire, p. 14.

<sup>118</sup> Centre de la Montagne, mémoire, p. 14.

<sup>119</sup> Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal, Mémoire, p. 14.

<sup>120</sup> Communications Canada, Mémoire, pp. 4, 9, 10.

brouillage<sup>121</sup>. L'autre suggestion, qui prévoit la répartition des antennes sur les toits des grands immeubles de Montréal, se heurterait probablement aux mêmes difficultés : d'une part, ces tours doivent être très élevées pour desservir les récepteurs situés de l'autre côté de la montagne; d'autre part, les experts de Communications Canada émettent de « sérieux doutes » sur la faisabilité d'un tel projet, ajoutant que seules des études techniques permettraient de trancher la question<sup>122</sup>. Enfin, les représentants du ministère ont souligné que les tendances actuelles en matière de technologie ne garantissent nullement qu'il sera possible d'abandonner à court terme ce type d'installation d'antennes<sup>123</sup>.

### Analyse et recommandations

La nécessité d'ériger des tours de télécommunications sur le mont Royal s'est imposée afin de résoudre les problèmes causés par la présence de la montagne elle-même. Celle-ci fait en effet obstacle à la propagation des ondes radioélectriques, mais elle offre par ailleurs un promontoire naturel d'où les antennes peuvent propager leurs ondes sur l'ensemble du territoire desservi.

C'est ce qui explique qu'on ait concentré des installations radio sur la tour de Radio-Canada (stations de télévision, une dizaine de stations de radiodiffusion FM) et que plusieurs autres installations, par exemple les antennes sises près des écuries du SPCUM ou la tour pour micro-ondes

---

<sup>121</sup> Communications Canada, Transcriptions (deuxième partie), vol. 4, pp. 42-44.

<sup>122</sup> Communications Canada, Transcriptions (deuxième partie), vol. 4, pp. 44-45.

<sup>123</sup> Communications Canada, Transcriptions (deuxième partie), vol. 4, p. 55.

et radio-mobile, relie les divers sites fixes de télécommunications ou permettent la transmission de messages<sup>124</sup>.

Le Comité a pu vérifier auprès d'un expert indépendant, M. John Ahern, ingénieur et chercheur à l'Université Laval, qu'à l'heure actuelle, la technologie ne permet d'envisager aucune solution de rechange aux tours porteuses d'antennes sur la montagne. La multiplication de ces tours n'est pas arbitraire, elle tient en effet aux exigences de compatibilité des fréquences. Sans doute leur nombre peut-il être réduit, mais il s'agirait d'une réduction très limitée qui devrait être précédée d'études techniques poussées. D'autre part, l'évolution technologique est dans ce domaine dictée avant tout par les contraintes techniques, les occasions de marché et le rendement des investissements, et rien ne laisse croire que les progrès technologiques sauront éliminer dans un proche avenir les tours de télécommunications.

À ce stade-ci des recherches, il existe déjà une technique de radiodiffusion numérique qui utilise de multiples petites antennes dispersées sur le territoire à desservir, au lieu d'une seule antenne sur la montagne, pour la diffusion FM. Mais il faudra encore plusieurs années avant qu'elle soit commercialisée<sup>125</sup>. Or cette solution ne résoudrait pas tous les problèmes, dont ceux posés par la diffusion des émissions de télévision.

Pour l'avenir immédiat, la présence de tours de communications sur la montagne apparaît donc inévitable au Comité. De l'avis des experts, la proposition de les regrouper sur un seul site se heurte au problème des

---

<sup>124</sup> Communications Canada, Mémoire, pp. 6-8. L'ensemble des sites comporterait l'utilisation de près de 950 fréquences ou canaux-radio.

<sup>125</sup> Lettre de M. Pierre Labarre, ingénieur, adressée au Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, datée du 6 juillet 1990.

incompatibilités de fréquences. L'hypothèse voulant qu'on les concentre sur une seule tour de très grande dimension ne paraît pas davantage valable pour la même raison. D'autre part, une telle structure constituerait nécessairement l'élément le plus imposant et le plus visible de la montagne; plus encore que les installations actuelles, elle dénaturerait le caractère de celle-ci.

En revanche, rien ne s'oppose à ce que des améliorations soient apportées à la conception des tours de communications en vue de rendre celles qui doivent être maintenues moins choquantes à la vue. De même, le recours à des revêtements plus appropriés permettrait d'harmoniser en partie les structures avec leur environnement.

**36. Le Comité consultatif recommande que la Ville examine avec Communications Canada les possibilités de réduire le nombre de tours de télécommunications érigées sur la montagne.**

**37. Le Comité consultatif recommande que la Ville oblige les propriétaires de tour de télécommunications à recourir aux techniques disponibles pour en rendre le design mieux adapté au milieu et leur conférer une apparence plus discrète.**

## **2.4 LA COLLINE D'OUTREMONT**

### Propositions du Plan préliminaire

Le projet de mise en valeur de la montagne propose d'aménager « un nouvel espace vert sur le flanc nord du mont Royal<sup>126</sup> ». Plus précisé-

---

<sup>126</sup> Transcriptions (première partie), vol. 1, p. 68.